

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2010

SERVICE CIVIQUE - (n° 2269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 85

présenté par
Mme Greff-----
ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 33, après le nombre :

« 2 »,

insérer les mots :

« du présent chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.